

AVIS PUBLIC

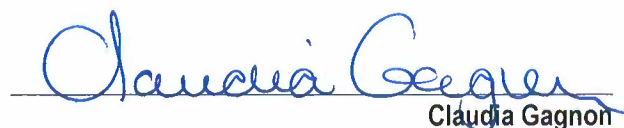
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Prime:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prime, à une séance extraordinaire du conseil, tenue le 15^e jour du mois de décembre 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement N° 2025-06 Règlement relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2026

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, 599, rue Principale à Saint-Prime ainsi que sur le site internet de la Municipalité et entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Prime, ce 16^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Claudia Gagnon
Directrice générale / Greffière-trésorière